Informations de base

2022/2016(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe **Subject** 3.10.11 Politique forestière 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	MÜLLER Ulrike (Renew)	10/01/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (EPP) AVRAM Carmen (S&D) WAITZ Thomas (Greens/EFA) AGUILAR Mazaly (ECR) BIZZOTTO Mara (ID) BOMPARD Manuel (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	RIVASI Michèle (Greens/EFA)	04/02/2022
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	REGIMENTI Luisa (EPP)	20/01/2022
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Environnement	SINKEVIČIUS Virginijus

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/02/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
12/07/2022	Vote en commission		
29/07/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0225/2022	Résumé
12/09/2022	Débat en plénière		
13/09/2022	Décision du Parlement	T9-0310/2022	Résumé
13/09/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2016(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/9/08063

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE719.646	01/03/2022	
Amendements déposés en commission		PE719.798	25/03/2022	
Amendements déposés en commission		PE730.080	25/03/2022	
Avis de la commission	ENVI	PE704.550	03/06/2022	
Avis de la commission	DEVE	PE729.903	15/06/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0225/2022	29/07/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0310/2022	13/09/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)681	16/12/2022	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	22/09/2022	BM Totschnig
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	22/09/2022	BM für Klima und Umwelt Georg Kanz
BOMPARD Manuel	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	09/03/2022	Canopée
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	26/01/2022	Waldverband Österreich
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	12/01/2022	Bioenergy Europe/ Daniel Reinemanns
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	16/10/2021	Matthias Schickhöfer
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	16/10/2021	Marta Jagusztyn Fundacja Lasy i Obywatele
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	06/10/2021	Rudolf Rosenstatter - Waldverband
WAITZ Thomas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	08/09/2021	Stefan Kreft Conservation Society

Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe

2022/2016(INI) - 29/07/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'agriculture et du développement rural a adopté un rapport d'initiative d'Ulrike MÜLLER (Renew Europe, DE) sur une nouvelle stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030 - Gestion durable des forêts en Europe.

L'UE abrite environ 5% de la superficie forestière totale du monde, les forêts représentant 43% de la superficie terrestre de l'UE. La propriété forestière en Europe est diverse en termes de taille et de structure de propriété, ce qui entraîne une grande diversité de modèles de gestion. Environ 60% des forêts de l'UE appartiennent à 16 millions de propriétaires forestiers privés, dont une part importante de petits exploitants, tandis qu'environ 40 % des forêts de l'UE sont sous différentes formes de propriété publique.

Les députés se sont félicités de la nouvelle stratégie forestière de l'UE et de son ambition d'accroître la contribution équilibrée des forêts multifonctionnelles aux objectifs du pacte vert et de sa stratégie UE 2030 en faveur de la biodiversité, en particulier les objectifs de création d'une croissance verte durable et d'emplois verts, et de parvenir à une économie neutre en carbone, durable du point de vue environnemental et pleinement circulaire, dans les limites de la planète, ainsi qu'à la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard.

Le rapport indique que, conformément à la gestion durable des forêts et pour accroître la qualité et la diversité des écosystèmes forestiers, le maintien, la protection, le renforcement, la restauration et l'utilisation durable de forêts saines et résilientes sont des objectifs fondamentaux de la stratégie forestière de l'UE et de tous les acteurs de la sylviculture et de la chaîne de valeur forestière, en utilisant le bois comme une matière première polyvalente et renouvelable pour maximiser l'autosuffisance de l'UE.

Malgré l'augmentation continue de la couverture et du volume des forêts dans l'UE, les députés ont souligné **l'urgente nécessité de protéger et d'accroître la résilience des forêts et des écosystèmes**, notamment par des mesures visant à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique et à réduire les pressions lorsque cela est possible, tout en tenant compte des caractéristiques de la forêt.

Gestion variée des forêts

Le rapport reconnaît que la gestion des forêts est spécifique à chaque site et que des conditions forestières et des types de forêts variables peuvent nécessiter des approches de gestion différentes fondées en fonction des besoins écologiques et des caractéristiques des forêts, qui doivent tenir compte des droits et des intérêts des travailleurs du secteur forestier, des propriétaires et des autres acteurs concernés.

En outre, les députés reconnaissent la complexité de l'évaluation de l'état des forêts, ainsi que l'inégalité de la disponibilité, de la diversité et de la qualité des données, et ont donc souligné la nécessité d'un dialogue politique et scientifique continu et d'un financement accru à tous les niveaux, en

commençant par des consultations avec les États membres, et en particulier avec les gestionnaires et propriétaires de forêts, afin **d'améliorer la collecte de données sur l'état des forêts** et, le cas échéant, l'harmonisation des données.

Favoriser une multifonctionnalité équilibrée

Les députés ont souligné que le bois est la seule ressource naturelle renouvelable importante qui a le potentiel de remplacer certains matériaux à très forte intensité énergétique, comme le ciment et les plastiques, et qu'il sera de plus en plus demandé à l'avenir. Ils ont insisté sur la nécessité de **réduire la consommation de l'UE** en général et ont salué l'établissement d'une méthodologie pour quantifier les avantages climatiques de la construction en bois.

Soulignant que la demande croissante de bois en tant que matière première, notamment le bois utilisé comme source d'énergie, pose des défis majeurs dans le contexte de crises politiques, telles que la guerre en Ukraine, les députés ont appelé la Commission et les États membres à évaluer les **dépendances à l'égard des importations de bois en provenance de Russie** à la lumière des sanctions légitimes qui ont suivi l'invasion russe de l'Ukraine et à élaborer des stratégies durables pour atténuer les perturbations le cas échéant, tout en évitant au niveau de l'UE la conversion de terres agricoles adaptées à la production alimentaire.

Protection, restauration, reboisement et boisement et gestion durable

Le rapport reconnaît que le reboisement et le boisement présentent plusieurs avantages connexes, tels que la filtration de l'eau, l'augmentation de la disponibilité de l'eau, l'atténuation de la sécheresse, la lutte contre les inondations, la prévention de la sédimentation, la création d'habitats fauniques, l'augmentation de la faune du sol, l'amélioration de la fertilité du sol et la filtration de l'air.

Les députés se sont félicités de la feuille de route sur le boisement et le reboisement visant à **planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici 2030**. Ils ont demandé à la Commission et aux États membres d'accorder une attention particulière à la plantation d'arbres appropriés dans les zones dégradées et celles touchées par la désertification, et ont réaffirmé l'importance de protéger les forêts primaires et anciennes. L'augmentation de la superficie des terres boisées peut contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique et à la régénération naturelle des systèmes forestiers dégradés, avec pour effet à moyen et long terme le développement économique et social et la création de nouveaux emplois.

Les États membres sont invités à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre correctement les stratégies et législations nationales relatives à la gestion durable des forêts, et à les adapter à leur situation nationale, régionale et locale.

Les députés ont noté avec une grande inquiétude que les **incendies de forêt à grande échelle** et plus intenses constituent un défi croissant dans l'Union européenne et, en particulier, que la saison des incendies de 2021 dans l'UE a été sans précédent, puisque quelque 0,5 million d'hectares ont été détruits par le feu, notamment dans les régions d'Europe confrontées aux plus fortes augmentations de la température moyenne, comme la Méditerranée. Ils ont demandé que davantage de ressources soient consacrées à la gestion scientifique des incendies et au développement de celle-ci, ainsi qu'au soutien au renforcement des capacités par le biais de services consultatifs, afin de lutter contre les effets du changement climatique dans les forêts.

Permettre aux forêts et aux gestionnaires de forêts d'atteindre des objectifs multiples

La PAC et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sont les principales sources de soutien aux mesures forestières, représentant 90% du financement total de l'UE pour la foresterie. Le rapport note qu'entre 2014 et 2020, les États membres n'ont dépensé que 49% des fonds disponibles. La Commission a attribué cette faible utilisation à la charge administrative, à l'attrait insuffisant des primes et au manque de services de conseil et il conviendrait de tenir compte de cette situation lors de l'adoption des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC. Les États membres devraient éliminer la charge administrative afin de **rendre plus efficace l'utilisation du FEADER** pour les mesures forestières.

Les députés ont souligné que les propriétaires et gestionnaires de forêts ont besoin d'une **grande flexibilité** dans leurs pratiques de gestion forestière, en travaillant à partir d'une base commune solide, afin de pouvoir fournir tous les services écosystémiques requis.

Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe

2022/2016(INI) - 13/09/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 410 voix pour, 144 contre et 67 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030 - Gestion durable des forêts en Europe.

L'UE abrite environ **5% de la superficie forestière totale du monde**, les forêts représentant 43% de la superficie terrestre de l'UE. La propriété forestière en Europe est diverse en termes de taille et de structure de propriété, ce qui entraîne une grande diversité de modèles de gestion. Environ 60% des forêts de l'UE appartiennent à 16 millions de propriétaires forestiers privés, dont une part importante de petits exploitants, tandis qu'environ 40% des forêts de l'UE sont sous différentes formes de propriété publique.

Le Parlement s'est félicité de la nouvelle stratégie forestière de l'UE et de son ambition d'accroître la contribution équilibrée des forêts multifonctionnelles aux objectifs du pacte vert et de sa stratégie UE 2030 en faveur de la biodiversité, en particulier les objectifs de création d'une croissance verte durable et d'emplois verts, et de parvenir à une économie neutre en carbone, durable du point de vue environnemental et pleinement circulaire, dans les limites de la planète, ainsi qu'à la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard.

La résolution indique que, conformément à la gestion durable des forêts et pour accroître la qualité et la diversité des écosystèmes forestiers, le maintien, la protection, le renforcement, la restauration et l'utilisation durable de forêts saines et résilientes sont des objectifs fondamentaux de la stratégie forestière de l'UE et de tous les acteurs de la sylviculture et de la chaîne de valeur forestière, en utilisant le bois comme une matière première polyvalente et renouvelable pour maximiser l'autosuffisance de l'UE.

Malgré l'augmentation continue de la couverture et du volume des forêts dans l'UE, les députés ont souligné **l'urgente nécessité de protéger et d'accroître la résilience des forêts et des écosystèmes**, notamment par des mesures visant à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique et à réduire les pressions lorsque cela est possible, tout en tenant compte des caractéristiques de la forêt.

Favoriser une multifonctionnalité équilibrée

Les députés ont souligné que le bois est la seule ressource naturelle renouvelable importante qui a le potentiel de remplacer certains matériaux à très forte intensité énergétique, comme le ciment et les plastiques, et qu'il sera de plus en plus demandé à l'avenir. Ils ont insisté sur la nécessité de **réduire la consommation de l'UE** en général et ont salué l'établissement d'une méthodologie pour quantifier les avantages climatiques de la construction en bois.

La demande croissante de bois en tant que matière première, notamment le bois utilisé comme source d'énergie, pose des défis majeurs dans le contexte de crises politiques, telles que la guerre en Ukraine. Les députés ont appelé la Commission et les États membres à évaluer les **dépendances à l'égard des importations de bois en provenance de Russie** à la lumière des sanctions qui ont suivi l'invasion russe de l'Ukraine et à élaborer des stratégies durables pour atténuer les perturbations le cas échéant, tout en évitant au niveau de l'UE la conversion de terres agricoles adaptées à la production alimentaire.

Protection, restauration, reboisement et boisement et gestion durable

Rappelant le rôle multifonctionnel des forêts et l'importance d'écosystèmes forestiers sains et résilients du point de vue écologique, qui rendent de nombreux services à la société, tels que la préservation de la biodiversité et l'approvisionnement en matières premières renouvelables, et qui contribuent à la création d'emplois et à la croissance économique dans les zones rurales, le Parlement s'est félicité de la feuille de route sur le boisement et le reboisement visant à **planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici 2030**. Il a demandé à la Commission et aux États membres d'accorder une attention particulière à la plantation d'arbres appropriés dans les zones dégradées et celles touchées par la désertification.

Incendies de forêt

Le Parlement note avec une grande inquiétude que les incendies de forêt à grande échelle et de plus en plus intenses constituent un défi croissant dans l'UE. Il a souligné la nécessité d'accroître les ressources et le développement au service d'une gestion des incendies fondée sur des données scientifiques et d'un soutien au renforcement des capacités au moyen de services de conseil afin de **lutter contre les effets du changement climatique dans les forêts**. Il a également souligné l'importance de développer et d'utiliser pleinement le mécanisme de protection civile de l'UE en ce qui concerne les feux de forêt et autres catastrophes naturelles.

Notant que les **forêts plurispécifiques d'âge varié** et à couverture continue sont plus résilientes aux effets du changement climatique tels que les incendies, les sécheresses et les événements climatiques non saisonniers, le Parlement a insisté sur le fait que les monocultures, qui sont moins résistantes face aux organismes nuisibles et aux maladies, ne devraient pas être soutenues par des fonds de l'UE.

En outre, le Parlement a rappelé le déficit important dans la **cartographie des forêts primaires et anciennes** et la nécessité urgente de compléter le cadre pour assurer une cartographie complète et harmonisée, sur la base de critères opérationnels et de définitions clairs.

Permettre aux forêts et aux gestionnaires de forêts d'atteindre des objectifs multiples

La PAC et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sont les principales sources de soutien aux mesures forestières, représentant 90% du financement total de l'UE pour la foresterie. La résolution note qu'entre 2014 et 2020, les États membres n'ont dépensé que 49% des fonds disponibles. La Commission a attribué cette faible utilisation à la charge administrative, à l'attrait insuffisant des primes et au manque de services de conseil et il conviendrait de tenir compte de cette situation lors de l'adoption des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC. Les États membres devraient éliminer la charge administrative afin de **rendre plus efficace l'utilisation du FEADER** pour les mesures forestières.